



**1^{ère} RENCONTRE MONDIALE
DES POUVOIRS LOCAUX POUR LE DROIT A LA VILLE**

**SAINT-DENIS – AUBERVILLIERS, FRANCE
10 – 12 DECEMBRE 2012**

PRE-PROJET

1.- Précédents

La *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville* (Saint Denis, 2000) naît de l'engagement de plusieurs villes européennes réunies à Barcelone en 1998 pour commémorer le 50^{ème} Anniversaire de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. En partant de la prémissse d'après laquelle, actuellement, la majorité de la population vit dans des zones urbaines, les villes qui participeront à cette rencontre ont décidé de formaliser leur volonté politique de protéger les droits humains dans le cadre local, ainsi que de revendiquer le rôle essentiel des villes dans la sauvegarde des droits humains. Tous les deux ans, une conférence européenne a lieu pour partager les progrès réalisés par les villes signataires. Jusqu'à ce jour, les rencontres qui ont eu lieu sont les suivantes :

- 1998, Barcelone (Espagne)
- 2000, Saint-Denis (France)
- 2002, Venise (Italie)
- 2004, Nuremberg (Allemagne)
- 2006, Lyon (France)
- 2008, Genève (Suisse)
- 2010, Tuzla (Bosnie-Herzégovine)

Après la conférence de Genève (2008), les villes les plus actives du réseau (Barcelone, Saint-Denis / Plaine Commune, Lyon, Genève et Nantes) ont décidé de confier la promotion de la Charte à l'organisation mondiale des villes, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à travers la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains.

**2.- De la Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville
à la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité**

Depuis 1996, la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains de CGLU, sous la direction politique de la Députation de Barcelone (Espagne), dans un premier temps, puis sous celle de la ville de Nantes (France), a également travaillé à l'élaboration d'une charte municipale des droits humains de portée mondiale, la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité*, que CGLU a formellement adopté en 2011 dans le cadre de son Conseil Mondial de Florence, auquel ont pris part plus de 400 maires du monde entier.





Les différences principales entre la *Charte-Agenda* et la *Charte Européenne* résident dans leur portée géographique (mondiale pour l'une et européenne pour l'autre), ainsi que dans leur agenda ou plan d'action locale, dont dispose la première. C'est à dire, dans la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité*, tous les droits humains visés dans le document sont accompagnés d'un plan d'action qui sert de référence aux gouvernements locaux pour avancer de manière concrète dans leur mise en place.

3.- Changement d'étape : des conférences européennes aux rencontres mondiales

Compte tenu de la récente adoption de la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité* par CGLU et de l'existence d'autres chartes de droits humains adoptées dans des villes telles que Montréal (Canada), Mexico D.F. (Mexique) ou Gwangju (Corée du Sud), il est proposé d'envisager la huitième édition de la Conférence de la *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville* comme un moment de rencontre mondiale qui permette une discussion sur les différents instruments et expériences de promotion des droits humains qui existent actuellement au niveau local.

Cela suppose un changement dans la manière d'organiser ces rencontres, en passant d'une conférence de portée européenne et centrée sur un seul instrument, la *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville*, à une conférence de portée mondiale dans le cadre de laquelle partager le travail réalisé par les villes pour progresser dans ce domaine à l'appui ou non de chartes municipales de droits humains.

Pour donner à ce moment de transition un caractère symbolique, la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains de CGLU a invité Saint-Denis, ville dans laquelle la *Charte Européenne* a été adoptée en l'an 2000, à accueillir cette rencontre. Saint-Denis, qui a associé la ville voisine d'Aubervilliers et la communauté d'agglomération de Plaine Commune à l'organisation de l'événement, accueillera donc la 1^{ère} *Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville* du 10 au 12 décembre 2012.

4.- Comité de pilotage pour la préparation de la Rencontre

La 1^{ère} *Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville* sera organisée par un vaste comité de pilotage auquel seront invités à participer :

- La présidence et les vice-présidences de la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains de CGLU ;
- Les villes ayant été le siège des conférences antérieures de la *Charte Européenne* (voir page 1) ;
- Les villes signataires de la *Charte Européenne* ;
- Les villes ayant un certain vécu en matière de politiques municipales de droits humains ;
- Les villes étant membres des réseaux FAL / FALP ;
- Certains représentants du tissu associatif de Saint-Denis ;
- Certains représentants d'organisations transnationales de la société civile renommées dans le domaine du droit à la ville ;
- Certains représentants de la communauté académique.





Il doit être garanti une représentation géographique équilibrée des différents continents.

Il est proposé que les villes ou les membres du comité de pilotage (de manière indépendant ou par groupes) prennent la responsabilité d'organiser une table ronde sur un sujet qui les intéresse. Dans ce sens, ils seront invités à :

- contribuer à la définition des contenus de travail de la table ronde ou de l'atelier dont ils sont responsables ;
- identifier les experts importants pour la séance ;
- dynamiser la séance le jour de sa tenue.

5.- Programme provisoire de la Rencontre

10 décembre Soirée – nuit	Bienvenue et réception des participant-e-s
11 décembre Toute la journée	Inauguration et tables rondes
12 décembre Matin	Conclusions et clôture. Lecture de la déclaration finale

Du **12 au 14 décembre 2012**, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers accueilleront aussi la **Conférence « Sécurité, Démocratie et Villes : le futur de la Prévention »**, qu'organise le Forum Européen pour Sécurité Urbaine (EFUS)¹. La clôture de la 1^{ère} Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville coïncidera avec l'ouverture de la Conférence « Sécurité, Démocratie et Villes : le futur de la prévention ».

Il est suggéré d'organiser une réunion du **comité de pilotage** de la conférence le **10 décembre**, le **matin**. Le but de cette réunion, qui pourra s'ouvrir à toute autre ville intéressée, sera le suivant :

- Établir les principales *lignes stratégiques* permettant d'orienter l'action de la Commission en 2013 dans le but de promouvoir le droit à la ville en général, ainsi que la *Charte Européenne* et la *Charte-Agenda Mondiale* en particulier ;
- Identifier la *ville d'accueil de la prochaine conférence* en 2014 (il aura été préalablement réalisé une enquête permettant de connaître les villes intéressées et parmi lesquelles il devra être donné priorité aux villes non européennes).
- Établir quelques *engagements financiers* qui permettent la mise en œuvre des actions prévues.

Le **FAL** (Forum des Autorités Locales pour l'Inclusion Sociale et la Démocratie Participative) et le **FALP** (Forum des Autorités Locales de Périmétrie) seront invités à convoquer des rencontres de travail dans le cadre de la conférence.

¹ Para más información: www.efus.eu.





6.- Éventuels axes thématiques

En synthèse, les questions qui, pour l'instant, ont été abordées lors d'éditions antérieures de la conférence sont les suivantes :

Barcelone :

- Le rôle des villes dans la garantie des droits humains.
- Le rôle de la société civile dans la construction de villes inclusives.
- Le potentiel de la coopération décentralisée et de l'échange d'expériences entre villes.

Saint-Denis :

- Les villes comme laboratoires d'innovation.
- Démocratie participative.
- Lutte contre l'exclusion sociale.

Venise :

- Lutte contre le racisme et la xénophobie.
- Garantie des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population migrante.
- Mécanismes de supervision de la mise en œuvre de la *Charte Européenne*.
- Visibilité des villes comme garantes des droits humains face aux organisations internationales telles que l'ONU ou l'UE.

Nuremberg :

- Droit à l'éducation.
- Droit à la santé.
- Interculturalité.
- Autoévaluation de la mise en œuvre de la *Charte Européenne* et identification des indicateurs.

Lyon :

- Promotion de la valeur juridique de la *Charte Européenne*.
- Promotion des mécanismes de garantie de la *Charte Européenne*: médiation, commissions d'alerte et défenseur du peuple local.

Genève :

- Accès aux droits de la population migrante et des minorités.
- Droit au logement.
- Solidarité internationale entre villes et coopération internationale.

Tuzla :

- Droit à la non-discrimination, à la tolérance et à la paix.
- Droit à des services publics de qualité.
- Droit à un environnement sain et humain.





Les éventuels axes thématiques de la 1^{ère} *Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville* pourraient être les suivants² :

- Droit à l'eau.
- Souveraineté alimentaire.
- Droit au travail.
- Droit au développement économique local.
- Droit au développement durable.
- Droit au logement.
- Égalité des sexes.
- Droit des enfants.
- Protection des secteurs de la population les plus vulnérables : personnes âgées, personnes handicapées, personnes dépendantes, etc.
- Droit à la centralité des périphéries urbaines.
- Droit à la prévention urbaine.
- ...

7.- Première Réunion préparatoire de la Rencontre

La première réunion préparatoire de la Rencontre aura lieu à Saint-Denis, le 13 juillet 2012. La réunion tendra à débattre sur le présent pré-projet et à motiver une réflexion collective autour des questions suivantes :

- Comment chacun de nous ressent l'actualité des droits de l'homme dans la ville au plan local, européen et mondial ?
- Quels sont les droits en débat aussi bien à défendre qu'à promouvoir ?
- Quels rôles pour les municipalités dans ces débats ?
- Qu'est-ce que la Charte Européenne et d'autres initiatives ont permis de faire avancer au plan local, européen et mondial ?
- Comment renforcer son engagement proactif à tous les niveaux ?
- Quels liens tisser avec d'autres dynamiques existantes au sein du mouvement municipaliste pour renforcer la participation des pouvoirs locaux à la promotion des droits humains, du droit à la ville et du droit à la métropole pour tous et toutes ?

² Ces propositions d'axes thématiques (sauf les deux derniers) sont issues de la 1^{ère} Réunion Semestrielle 2012 de la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains de CGLU, qui s'est tenue à Aubagne (France), le 12 mars 2012. Vous pouvez examiner le [procès-verbal de la rencontre](#) sur le site web de la Commission : www.uclg.org/CISDP. Les deux derniers axes thématiques ont été proposés par Plaine Commune.

